

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune de
Fortschwihr
Séance du 4 avril 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 4 avril 2023, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 28 mars 2023,

et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 19 heures 00.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID Adjoints. M. Didier WOLFSPERGER, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Tanguy GSELL, M. Christophe GUILLO Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH Conseillers Municipaux
- Ont donné procuration : Madame Estelle MEYER a donné procuration à Monsieur Vincent CAUSSE, Madame Catherine TOITOT a donné procuration à Monsieur Christian VOLTZ, Madame Jasmine DUGUET a donnée procuration à Madame Anne DAVID
- Absentes excusées : Mmes Estelle MEYER, Catherine TOITOT et Jasmine DUGUET
- Absent non excusé : ./.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 22 mars 2023
3. Vote des taux des impôts directs locaux
4. Budget Primitif 2023
5. Divers

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne DAVID est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 4 avril.

3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

EVOLUTION DES TAUX		
LIBELLE DE LA TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe d'habitation		11,88 %
Foncier bâti	25,29 %	25,29 %
Foncier non bâti	83,48 %	83,48 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,29 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83,48 %
 - taxe d'habitation : 11,88 %
- de charger Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux
- de charger Monsieur le Maire à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commission des Finances s'est réunie le 31 mars 2023 afin d'étudier et de préparer le Budget Primitif 2023.

Il précise que le budget est un acte fondamental de la gestion communale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Il rappelle les principes budgétaires :

- principe de l'annualité,
- principe de l'équilibre budgétaire.

Le budget comporte deux parties, la section de fonctionnement (les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante et le remboursement des intérêts) et la section d'investissement (l'acquisition de matériel, les travaux, le remboursement de capital).

Monsieur le Maire présente les détails des sections de fonctionnement et d'investissement et propose le vote par chapitre.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 772 529,00 €

Recettes : 772 529,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 362 770,00 €

Recettes : 362 770,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 voix contre :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il a été présenté,
- de voter le Budget Primitif 2023 et de l'arrêter aux sommes ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

5. DIVERS

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Les Foulées de Fortschwihr (15 avril 2023)** : Les inscriptions sont possibles jusqu'au 12 avril. A voir l'année prochaine la possibilité que les personnes puissent commander juste le repas en ligne.

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **L'assainissement** : La tranche 2022 se termine le 6 avril. Dans la rue du Grand Jardin, des travaux sont encore nécessaires pour améliorer l'environnement de la chaussée. Dans le Fortschwihr Infos du mois d'Avril, un article sera dédié aux travaux d'assainissement de la tranche 2022.

Monsieur Vincent CAUSSE, Conseiller Municipal Délégué informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Colmar Agglomération** : La semaine prochaine, une rencontre avec les communicants de Colmar Agglomération aura lieu. Toutes nos manifestations peuvent être mises dans l'agenda de la mairie de Colmar grâce aux codes d'accès reçus.
- ♦ **Club photos** : Le club photos du Collège Alice Mosnier a transmis les premières photos prises lors de la journée citoyenne. Une deuxième séance est prévue pour faire un reportage sur le fleurissement de printemps de la commune.
- ♦ **Les applications Infos Commune et Facebook** : De plus en plus d'utilisateurs.

Madame Karine LEY, Conseillère Municipale informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Les travaux d'assainissement** : Les équipes d'Eurovia étaient très prévenantes avec les habitants concernant les travaux : elle souhaite qu'ils soient remerciés chaleureusement. Monsieur CAUMETTE transmettra.

Madame Nadine RESCH, Conseillère Municipale informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **La Bouquinette** : Le samedi 15 avril de 10h30 à 12h00, la Bouquinette organise une visite guidée du château du Haut Koenigsbourg.

Monsieur Tanguy GSELL, Conseiller Municipal informe les membres du Conseil des points suivants :

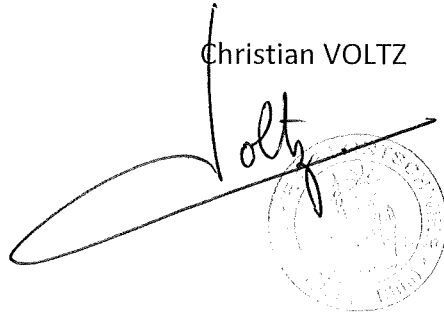

- ♦ **Le repas des aînés** : Beaucoup de retours positifs de cette journée.
- ♦ **Elagage** : L'élagage des arbres va continuer.

Séance levée à 20h13

Anne DAVID



Christian VOLTZ

Vanessa BIGEL

